



Bonne, le 01/05/2020

Communication communale relative à la distribution de masques

Chères Bonnoises, chers Bonnois,

Nombreux sont ceux d'entre vous à vouloir vous procurer des masques. La commune est aujourd'hui susceptible de vous en proposer grâce à deux partenariats : Celui mené avec Annemasse Agglo, et celui de la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

I – ANNEMASSE AGGLO :

Les élus d'Annemasse Agglo ont souhaité commander des masques en nombre suffisant pour chacun des habitants de l'Agglo pour préparer au déconfinement. Matériel de protection essentiel pour limiter la propagation du virus Covid-19, **ces masques sont désormais disponibles depuis le jeudi 30 avril** au soir dans un réseau de pharmacies partenaires de l'opération, dont bien évidemment la pharmacie de Bonne qui a répondu favorablement à cette opération et que l'on remercie.

La distribution sera échelonnée du 30 avril au 20 juin et tous les points de distributions seront régulièrement réapprovisionnés pour éviter les ruptures de stock.

Comment obtenir un masque ? La distribution de ces masques est exclusivement réservée aux habitants d'Annemasse Agglo. Pour l'obtenir, ceux-ci devront présenter un justificatif de domicile (*de moins de 6 mois*) au pharmacien. Les masques sont en vente **au prix coûtant de 2€ TTC/masque**. Pour que chaque habitant d'Annemasse Agglo puisse en disposer, cette vente est limitée à 2 masques par personne.

Quel type de masque ? Pour faire face à la pénurie de masques chirurgicaux et faire en sorte que ceux-ci ne soient utilisés qu'en milieu médical, l'Etat a défini dans sa note d'information du 29 mars 2020, des masques exclusivement réservés à des usages non sanitaires (UNS), lavables. La Direction Générale de l'Armement a travaillé sur un cahier des charges donnant naissance à 2 catégories de masques.

Les masques commandés par Annemasse Agglo sont de catégorie 2, il s'agit de masques barrière à usage non sanitaire et à visée de protection collective. Ils sont :

- conçus et vendus par des industriels français,
- fabriqués en Europe,
- homologués par la Direction Générale de l'Armement,
- lavables et utilisables 30 fois.

La capacité de filtration des particules de ces masques permet d'apporter un complément aux gestes barrières pour protéger la population du Coronavirus Covid-19. Ils préviennent la projection de gouttelettes et filtrent au moins 70 % des particules de 3 microns.

II – REGION AURA :

La Région Auvergne-Rhône-Alpes s'est également mobilisée en achetant 9 millions de masques lavables et réutilisables pour équiper l'ensemble des habitants à hauteur d'un masque par personne. Ces masques seront prochainement distribués **gratuitement**, en mairie. Néanmoins, les livraisons attendues initialement courant avril ont pris du retard, et nous ne connaissons pas encore la date de livraison de ces masques.

Nous réfléchissons actuellement au meilleur moyen de vous les distribuer rapidement et dès leur réception.

Il est rappelé que malgré le port du masque, il est impératif de continuer à appliquer les gestes barrières !

Je vous prie de bien vouloir agréer, chères Bonnoises et chers Bonnois, l'expression de mes sincères salutations.

